



Conférence de presse « CFC maçon génération Z »

Jean-Luc Jaquier, Président du Groupe vaudois des entreprises de maçonnerie et génie civil

Mercredi 29.05, 10h

Le comité du Groupe des entreprises de maçonnerie et de génie civil que je préside effectue les mêmes constats que mentionné précédemment concernant la réduction du nombre d'apprentis.

En effet, les dix dernières années ont vu chuter de 40 % le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage. De plus, près de la moitié des apprentis ne terminent pas leur première année de formation. Le nombre de CFC délivrés aux nouveaux employés qualifiés une fois leur CFC en poche est très nettement insuffisant pour assurer une relève professionnelle de qualité. Il s'agit donc d'intéresser les jeunes gens qui sortent habituellement de l'école obligatoire ou d'une structure de transition et aussi ceux dont le profil scolaire permet d'effectuer une maturité professionnelle et, à terme, un projet de formation supérieure. C'est pourquoi, nous avons imaginé un projet pilote innovant visant à :

- Contrer l'érosion et attirer de nouveaux talents au métier de maçon
- Réduire le saut entre école et monde professionnel
- Séduire davantage la génération Z (par le biais de technologie, de flexibilité et d'indépendance)

Ce projet respecte strictement l'ordonnance de formation initiale maçon CFC approuvée par le SEFRI. Le programme, l'organisation des cours professionnels et des cours interentreprises restent inchangés. Il est destiné à la volée d'apprentis 2024-2027.

Il apporte les éléments innovants suivants :

- **Mesure 1 - augmentation du nombre de vacances** : On passe de 5 à 10 semaines de vacances en première année de formation, puis cela devient dégressif au fil de la formation (8 semaines en deuxième année et 6 semaines en troisième année). L'objectif de cette mesure est de favoriser la transition entre l'école obligatoire et l'apprentissage en se rapprochant de modèles scolaires tel que le gymnase perçus comme très attractifs par les jeunes. Ce temps libre supplémentaire est aussi important pour les apprentis qui effectuent une maturité professionnelle pendant leur apprentissage ou qui se préparent à effectuer celle-ci à plein temps après l'obtention de leur CFC.
- **Mesure 2 - utilisation de l'intelligence artificielle** en complément des cours professionnels : l'utilisation de cette nouvelle technologie est attractive auprès des jeunes et permet un renforcement individualisé dans l'acquisition des branches techniques théoriques. Sous forme de questions ludiques et didactiques, cette acquisition des compétences est imposée à l'apprenti pendant une partie de ses vacances supplémentaires, mais il peut s'organiser librement. L'intelligence artificielle propose des questions en regard du niveau du jeune et de ses progrès.
- **Mesure 3 - cours de pratique supplémentaires** en complément de la matière acquise pour le CFC. Ce contenu des cours est déterminé par la commission de formation

technique et répond aux attentes des entreprises (travail en hauteur, permis de nacelle, pose de canalisations, etc.).

Vous l'aurez compris, il s'agit véritablement d'un changement de paradigme où les chefs d'entreprise augmentent significativement le nombre de vacances de leurs apprentis.

Ce printemps, nous avons été dans les régions pour informer les entreprises formatrices. L'accueil a été dans l'ensemble positif, car le principe de réalité s'est imposé aux entrepreneurs : il faut proposer une nouvelle formule pour assurer la relève et que nos professions soient en mesure de relever les défis qui nous attendent, notamment la rénovation énergétique des bâtiments et la réalisation des 5000 logements par an attendus pour répondre au dynamisme de notre canton et les besoins de sa démographie.

